



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Comité exécutif
Point 5
Conseil directeur
Point 8

EX/281/5a)-R.1
CL/204/8-R.1
8 mars 2019

Résultats financiers de l'exercice 2018

Rapport financier et états financiers vérifiés

F

#IPU140

Table des matières

1.	Introduction	- 3 -
2.	Recettes	- 4 -
2.1	Contributions des Parlements membres	- 4 -
2.2	Contributions volontaires	- 4 -
2.3	Contribution du personnel	- 4 -
2.4	Rendement des placements et recettes diverses	- 4 -
3.	Dépenses	- 5 -
3.1	Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques.....	- 5 -
3.2	Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	- 5 -
3.3	Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme	- 5 -
3.4	Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	- 5 -
3.5	Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	- 6 -
3.6	Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes	- 6 -
3.7	Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	- 6 -
3.8	Objectif stratégique n° 8 : Comblers le déficit démocratique dans les relations internationales.....	- 7 -
3.9	Catalyseurs et autres charges.....	- 7 -
4.	Analyse des dépenses en fonction du genre	- 8 -
5.	Dépenses d'investissement	- 8 -
6.	Caisse de prévoyance en faveur du personnel	- 8 -
7.	Recommandations	- 9 -
8.	Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	- 9 -
9.	Rapport du vérificateur des comptes	- 10 -
10.	Etat de la situation financière	- 12 -
11.	Etat des résultats financiers	- 14 -
12.	Etat des variations de l'actif net	- 15 -
13.	Etat des flux de trésorerie	- 16 -
14.	Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs	- 17 -
Note 1	Nature de l'organisation	- 18 -
Note 2	Pratique comptable et base de présentation	- 19 -
Note 3	Changement de pratique comptable	- 23 -
Note 4	Liquidités et équivalents	- 26 -
Note 5	Sommes à recevoir	- 27 -
Note 6	Placements.....	- 30 -
Note 7	Autres actifs courants	- 31 -
Note 8	Bien immobilier, installations et matériel.....	- 32 -
Note 9	Actifs incorporels	- 33 -
Note 10	Recettes comptabilisées d'avance	- 34 -
Note 11	Emprunt.....	- 35 -
Note 12	Sommes exigibles au bénéfice des employés	- 36 -
Note 13	Baux	- 39 -
Note 14	Réserves	- 40 -
Note 15	Passif éventuel.....	- 41 -
Note 16	Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	- 42 -
Note 17	Transactions entre parties liées	- 43 -
Note 18	Information sectorielle	- 44 -
Note 19	Recettes et dépenses.....	- 45 -
Note 20	Risques financiers	- 49 -

1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2018 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus au cours des six dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et de leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs se trouve sous la note 18 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 19. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le budget de l'exercice 2018 intègre une hausse de 2 pour cent des contributions des Membres correspondant à l'identification de besoins spécifiques. Le climat mondial de l'investissement a néanmoins eu des effets négatifs sur les placements de l'UIP dans les fonds communs de placement qui ont généré une importante perte non réalisée en fin d'exercice. Cette perte non réalisée reflète la valeur du marché des unités de fonds communs de placement détenues au 31 décembre 2018 à des fins comptables. La valeur de ces unités a ensuite enregistré une hausse au début de l'année 2019. Les actifs nets de l'UIP sont, en conséquence, diminués d'un déficit opérationnel de 606 741 CHF. En application de la réglementation suisse, les fenêtres du bâtiment du Siège de l'UIP ont dû être remplacées, ce qui améliore à la fois l'efficacité énergétique et la sécurité. Le coût amorti de ces travaux (231 106 CHF) est imputé sur la réserve pour gros travaux. Une somme de 28 243 CHF, dépensée en activités liées aux changements climatiques, a été prélevée sur la réserve de compensation des émissions de carbone prévue au budget.

Après réduction des actifs nets, les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à 84 pour cent de son niveau cible pour 2018. Ce niveau, établi par le Comité exécutif en 2006, correspond à la moitié du budget d'exploitation annuel de l'UIP. Il faut noter néanmoins que le Fonds de roulement est désormais composé non seulement d'encaisse, de liquidités et de placements, mais également d'écarts actuariels et d'ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2018 peuvent être résumées comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2018</u>	<u>CHF</u>
Encaisse, liquidités et placements à leur juste valeur	6 650 582
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1 616 534
Passif de la Caisse de prévoyance fermée – ajustements IPSAS	-638 540
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI – ajustements IPSAS	<u>1 135 802</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>8 764 378</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2018, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférences. En 2018, les recettes ont globalement augmenté de 3 pour cent, atteignant 13 229 765 CHF. La hausse des contributions des Membres, à laquelle s'est ajoutée l'arrivée de trois nouveaux Membres a fait augmenter les recettes de 271 750 CHF. Les intérêts et le rendement des placements ont sérieusement souffert de la mauvaise performance du marché, en particulier en décembre. Il s'est ensuivi en fin d'année une perte globale non réalisée de 347 545 CHF pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée, néanmoins le rendement des placements demeure positif sur le long terme. La contribution du personnel a été légèrement inférieure aux prévisions, avec un fléchissement de 94 829 CHF. Les autres recettes ont atteint la somme de 31 234 CHF, contre 16 000 CHF budgétés.

2.1 Contributions des Parlements membres

En 2018, 178 Membres et 12 Membres associés devaient acquitter un total de 10 515 200 CHF. A la fin de 2018, toutes les contributions de l'année (2018) avaient été encaissées, sauf 594 021 CHF, ce qui représente une amélioration de 13 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le montant total des arriérés a toutefois augmenté en glissement annuel, principalement en raison de la situation du Venezuela. Quarante-neuf Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions, mais aucun n'a vu ses droits suspendus en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, cinq étaient exposés à une suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 et huit à la perte de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2 Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2018 a été fixé à 4,0 millions de CHF. En raison de dépenses moins élevées que prévu sur les programmes et de la réduction ou du retard de certaines subventions par rapport aux anticipations, les dépenses effectives de contributions volontaires ont été inférieures de 25 pour cent au montant budgété.

Début 2018, les annonces de contributions de donateurs s'élevaient à 2,7 millions de CHF. Pendant l'année, les donateurs se sont fermement engagés à verser à l'UIP un montant supplémentaire de 1,9 million de CHF, assujettis à des conditions particulières énoncées dans les accords. Durant la même période, 3,0 millions de CHF ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de 1,6 million de CHF.

En 2018, le montant total des contributions volontaires recueillies et dépensées s'est élevé à 3 014 508 CHF, soit une augmentation de 6 pour cent par rapport à l'exercice 2018.

2.3 Contribution du personnel

Sept pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (Etat des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2018, une somme de 102 675 CHF a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France et au Canada.

2.4 Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. La performance des marchés a été mauvaise en 2018 et, en glissement annuel, la valeur des portefeuilles de l'UIP et de la Caisse de prévoyance accusait une perte globale non réalisée de -347 545 CHF. La valeur de marché des unités du fonds commun de placement a déjà commencé à rebondir au début de l'année 2019. Les taux d'intérêt restent très bas, voire négatifs suite aux décisions prises par la Banque nationale Suisse au cours des trois dernières années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements à faible risque. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2018 de l'UIP a été, de nouveau, organisé autour des huit objectifs stratégiques ainsi que des catalyseurs.

Soixante-dix-huit pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les huit objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 22 pour cent des dépenses, va directement aux catalyseurs, à savoir : gouvernance et contrôle internes efficaces, qui couvre les coûts associés à la Présidence, au Comité exécutif et au Cabinet du Secrétaire général ; visibilité, plaidoyer et communication de l'UIP ; intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits ; secrétariat efficace et doté des ressources adéquates, ce qui englobe les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 18.

3.1 Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

En 2018, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à 2 355 912 CHF. Le budget comprenait des contributions volontaires concernant les partenariats-pays du PNUD, Myanmar en particulier et le coût d'organisation de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement.

3.2 Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Les dépenses ordinaires sur la promotion de l'égalité hommes-femmes étaient, en clôture de l'exercice, inférieures aux sommes budgétées pour ce qui est des salaires, des voyages, de l'interprétation et des honoraires des consultants. Les dépenses volontaires ont été inférieures aux prévisions initiales du fait des dépenses limitées encourues au titre du programme en Turquie, pour des considérations politiques et de capacités. Aussi les dépenses pour l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes sont-elles inférieures au budget en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de 1 242 100 CHF.

3.3 Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Un montant de 1 553 726 CHF a été consacré aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 6 pour cent de plus que ce qui était prévu dans le budget, sachant que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 564 parlementaires appartenant à 43 pays. Pour couvrir les coûts supplémentaires, des fonds additionnels ont été alloués à cet objectif sur les subventions de l'ASDI et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

3.4 Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Le total des dépenses au titre de cet objectif, à hauteur de 272 699 CHF, a été inférieur au montant budgété. Les dépenses extrabudgétaires anticipées au titre de la lutte contre le terrorisme ont été moins élevées que prévu, le financement envisagé pour 2018 ayant été reporté dans l'attente de l'aboutissement des négociations sur le partenariat trilatéral avec l'ONU. L'accord de partenariat sera signé en 2019.

3.5 Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à 3 318 091 CHF en 2018 et ont été arrêtées en clôture d'exercice à 5 pour cent au-dessus du budget. Les économies réalisées sur le budget des Commissions permanentes ont servi à compenser l'excédent des dépenses enregistré par la première et la seconde Assemblée, principalement dû aux dépassements de temps des réunions, ce qui a engendré des suppléments de coût en matière de personnel temporaire et de services linguistiques.

On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après :

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2018	Dhaka 2017	Lusaka 2016
Heures sup. permanents	32 664	29 422	21 509
Temporaires/serv. contractuels	518 698	593 279	664 670
Frais de voyage et connexes	41 258	125 961	146 324
Fret/communication	4 354	18 690	23 925
Fournitures/matériel/services	159 551	2 723	8 191
Publications	10 766	3 450	3 913
Cadeaux/frais de représentation	10 657	3 998	2 233
Total des dépenses	777 948	777 523	870 765

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2018	Saint- Pétersbourg 2017	Genève 2016
Heures sup. permanents	20 679	39 802	35 094
Temporaires/serv. contractuels	523 050	459 550	487 022
Frais de voyage et connexes	43 830	477	39 511
Fret/communication	4 334	227	10
Fournitures/matériel/services	147 768	1 458	116 332
Publications	16 799	3 440	7 873
Cadeaux/frais de représentation	7 365	7 463	3 192
Total des dépenses	763 824	512 417	689 034

3.6 Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Le total des dépenses au titre de l'objectif de promotion de l'autonomisation des jeunes, à hauteur de 224 405 CHF, a été inférieur au montant budgété. Des fonds supplémentaires promis par le Gouvernement de la Guinée équatoriale n'ayant pas encore été versés, des dépenses ont été reportées dans l'attente de l'arrivée des fonds.

3.7 Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Les dépenses encourues au titre de l'Objectif stratégique 7 se sont élevées à 644 595 CHF, couvertes pour la plupart par des sources volontaires. Les dépenses au titre de cet objectif ont été plus faibles qu'initialement prévu, notamment en raison de frais de personnel inférieurs aux montants budgétés en 2018. En ce qui concerne les auto-évaluations relatives aux ODD, le PNUD et les parlements hôtes ont apporté des contributions au niveau national, réduisant d'autant les coûts pour l'UIP. Le coût des experts invités à prendre part aux séminaires régionaux sur les ODD, budgété par l'UIP, a souvent été pris en charge par l'ONU ou le parlement hôte. Des activités régionales spécifiques relatives aux

changements climatiques ont été intégrées dans les autres activités ayant trait aux ODD et des activités nationales ont été planifiées au début de l'année 2019. Les activités liées à la santé ont été intégralement financées et réalisées.

3.8 Objectif stratégique n° 8 : Combler le déficit démocratique dans les relations internationales

Cet objectif a été principalement atteint par le Bureau de New York. Le coût de ce bureau et de ses activités a été inférieur de 3 pour cent au montant budgété, en partie en raison de la faiblesse du dollar américain vis-à-vis du franc suisse en début d'année.

3.9 Catalyseurs et autres charges

Gouvernance et contrôle internes efficaces

Les résultats visés au titre du catalyseur "gestion des activités et gouvernance" ont été atteints pour une dépense totale de 993 207 CHF en 2018, soit 14 pour cent au-dessus du budget. Cet excédent est principalement dû aux sessions supplémentaires tenues par le Comité exécutif pendant l'année.

Visibilité, plaidoyer et communication

Le total des dépenses au titre de ce catalyseur a été de 910 119 CHF au cours de cette année de transition pour la communication. Deux postes budgétés ont été pourvus en cours d'année. Des tâches courantes et le travail de développement ont été assumés par des collaborateurs extérieurs, ce qui a permis une économie de 11 pour cent par rapport au budget total prévu. Les travaux de refonte du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes ont été achevés cette année. Ces dépenses d'investissement sont reprises à la section 5.

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Les activités de formation et d'information relatives à la promotion de l'intégration des questions de genre et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les activités de l'UIP ont bénéficié d'une petite affectation budgétaire, sur laquelle 549 CHF ont été utilisés en 2018.

Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration, les ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à 2 444 700 CHF, soit 9 pour cent de moins que prévu dans le budget. Ces économies ont été principalement réalisées dans les domaines de l'amortissement, de la location de matériel, de l'affranchissement et des fournitures de bureau suite à la réussite de l'initiative PaperSmart d'économie de papier.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2018, les Membres de l'UIP ont été dans l'ensemble moins prompts que les années précédentes à s'acquitter de leurs contributions, la situation du Venezuela pesant lourd dans la balance. En application des normes IPSAS, il est nécessaire de constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de 95 895 CHF, pour atteindre 249 596 CHF (22 pour cent du total des contributions dues par les Membres).

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement s'est élevée à 16 371 CHF (44 755 CHF en 2017), auxquels se sont ajoutés 20 224 CHF transférés à la dissolution de la Fondation parlementaire mondiale.

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée en 2018, au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP. Cette réserve s'établit actuellement à 425 269 CHF. Les fenêtres du bâtiment ont été rénovées en 2018 et le coût amorti de cette opération sera compensé par les réserves accumulées en 2018 et dans les 25 années à venir, comme prévu.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de 28 100 CHF a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2018, 28 243 CHF provenant de la réserve totale accumulée de 34 657 CHF ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

Le Fonds de solidarité parlementaire détenait 25 249 CHF en fin d'année. Aucune demande d'aide au financement de déplacements n'a été reçue en 2018.

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V (Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs). En 2018, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de 1 242 100 CHF, soit 8 pour cent des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2018		2017	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	16	89 %	16	89 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	14	54 %	13	57 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	30	68 %	29	71 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	67 %	-	-
Femmes promues en cours d'exercice	3	75 %	1	100 %

5. Dépenses d'investissement

En 2018, 283 091 CHF ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et pour l'entretien des locaux, y compris le remplacement régulier de matériels informatiques et de communication obsolètes. Sur ce montant, 231 106 CHF ont été consacrés au remplacement des fenêtres du Siège de l'UIP, conformément aux obligations légales. Cette opération aura l'avantage d'améliorer la sécurité du bâtiment ainsi que son efficacité énergétique, ce qui est en phase avec les engagements de l'UIP en matière de changements climatiques.

Une somme de 214 020 CHF a été consacrée à la refonte du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes dont la mise en service a été achevée en 2018.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée en 2005, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2018. On trouvera dans la note 12 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

Conformément à l'Article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2018.

8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis
Directrice
Division des Services administratifs

9. Rapport du vérificateur des comptes

RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES

Au Comité exécutif de l'UIP

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Le CDF a effectué l'audit des états financiers de l'UIP, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état de la performance financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A son avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP.

Fondement de l'opinion

Le CDF a effectué son audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui lui incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Le CDF est indépendant de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux états financiers en Suisse, et il s'est acquitté des autres responsabilités déontologiques qui lui incombent selon ces règles. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Responsabilités du Secrétaire général pour les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et au Règlement financier de l'UIP, ainsi que du contrôle interne que l'UIP considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'en appliquer le principe comptable, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'UIP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Secrétaire général de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'UIP.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Ses objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant son opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, le CDF exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Le CDF identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Le CDF acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation ;
- Le CDF apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat général, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Le CDF tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétariat général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si le CDF conclut à l'existence d'une incertitude significative, le CDF est tenu d'attirer l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ses conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de son rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation ;
- Le CDF évalue la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Le CDF communique au Comité exécutif par le biais du Sous-Comité des Finances notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et ses constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qu'il aurait relevée au cours de son audit.

Berne, le 25 février 2019

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES DE LA CONFEDERATION SUISSE¹
(Vérificateur des comptes)

Eric-Serge Jeannet
Directeur adjoint

Martin Köhli
Responsable de centre de compétences

(original signé)

¹ Adresse postale: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

10. Etat de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat I :

Etat de la situation financière

au 31 décembre 2018

En CHF (francs suisses)

	Montants retraités	
	2018	2017
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	13 658	7 377
Liquidités sur comptes courants	4 080 445	5 734 320
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	335 638	344 217
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>4 738 877</u>	<u>4 738 777</u>
Sous-total des liquidités et équivalents (note 4)	9 168 618	10 824 691
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 5)	872 329	965 983
de donateurs (note 5)	403 100	161 443
en remboursements d'impôts	75 207	37 334
Autres	<u>53 045</u>	<u>5 761</u>
Sous-total des sommes à recevoir	1 403 682	1 170 520
Placements (note 6)	7 243 100	8 567 896
Autres actifs courants (note 7)	<u>180 100</u>	<u>273 787</u>
Sous-total des actifs courants	17 995 500	20 836 895
Actifs non-courants		
Actifs immobilisés (note 8)		
Bâtiment et terrain	8 237 189	8 255 438
Mobilier	24 298	24 782
Equipement général	59 033	60 317
Matériel informatique	79 268	73 993
Véhicules	<u>10 675</u>	<u>16 775</u>
	8 410 464	8 431 304
Actifs incorporels (note 9)	246 787	68 021
Sous-total des actifs non-courants	8 657 251	8 499 326
Total de l'actif	<u>26 652 751</u>	<u>29 336 221</u>

PASSIF

Comptes des sommes à payer et des charges à payer	217 062	429 956
Avances des Membres	337 639	227 124
Recettes comptabilisées d'avance (note 10)	1 554 798	2 677 682
Emprunts (note 11)	<u>189 600</u>	<u>189 600</u>
Sous-total du passif courant	2 299 099	3 524 363
Emprunts à long terme (note 11)	5 120 998	5 248 065
Caisse de prévoyance fermée (note 12)	12 306 973	12 625 046
Autres prestations au bénéfice des employés (note 12)	<u>1 517 019</u>	<u>1 395 194</u>
Sous-total du passif non-courant	18 944 990	19 268 305
Total du passif	21 244 089	22 792 668
ACTIF NET		
Fonds réservés (note 14)	431 683	434 251
Gains/ pertes actuariels comptabilisés dans l'actif net	3 787 393	3 259 247
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>8 764 378</u>	<u>9 368 551</u>
Actif net	<u>5 408 668</u>	<u>6 543 555</u>

11. Etat des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat II :

Etat des résultats financiers

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

En CHF (francs suisses)

	2018	Montants retraités 2017
Recettes (note 19)		
Contributions des Membres	10 515 200	10 243 450
Contributions volontaires	3 014 508	2 844 632
Rapport des placements	347 545	587 787
Divers	47 601	14 300
Total des recettes	13 229 765	13 690 169
Dépenses (note 19)		
Personnel permanent	8 167 655	7 949 059
Personnel temporaire	2 997 575	2 617 544
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	846 219	803 218
Voyages	1 017 822	1 053 124
Services contractuels	1 004 550	698 662
Dépenses de fonctionnement	738 720	668 074
Fournitures matériel et équipement	127 897	96 586
Provision pour créances douteuses	95 895	29 857
Subventions et honoraires	116 699	168 754
Amortissement des actifs (notes 8 et 9)	339 186	296 719
Amortissement de l'emprunt (note 11)	62 533	63 978
Pertes de change	14 191	83 698
Total des dépenses	13 836 505	12 922 835
Excédent/ Déficit de fonctionnement	-606 741	767 334

12. Etat des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat III :

Etat des variations de l'actif net

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

En CHF (francs suisses)

	Solde cumulé des fonds	Gains/ pertes actuariels	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8 414 639		500 518	8 915 157
Virement aux réserves (note 14)	(83 500)		83 500	-
Résultat net 2014	<u>694 803</u>		<u>(51 508)</u>	<u>643 295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9 025 942		532 510	9 558 452
Virement aux réserves (note 14)	-25 700		25 700	-
Résultat net 2015	<u>-413 721</u>		<u>-80 875</u>	<u>-494 596</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2015	8 586 521		477 335	9 063 856
Virement aux réserves (note 14)	(30 400)		30 400	-
Résultat net 2016	<u>-216 502</u>		<u>-79 908</u>	<u>-296 409</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 339 619	-	427 828	8 767 447
Réévaluation des primes de réinstallation en tant qu'obligations à long terme	116 267	-	-	116 267
Rectification suppression corridor	-	-2 636 187	-	-2 636 187
Rectification amortissement 2015	67 001	-67 001	-	-
Rectification amortissement 2016	<u>84 753</u>	<u>-84 753</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2016	8 607 640	-2 787 941	427 828	6 247 527
Comptabilisation Gains/pertes actuariels	-	-471 306	-	-471 306
Virement aux réserves (note 14)	-30 600	-	30 600	-
Résultat net 2017	<u>791 511</u>	<u>-</u>	<u>-24 177</u>	<u>767 334</u>
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2017	9 368 551	-3 259 247	434 251	6 543 555
Virement aux réserves (note 14)	28 100	-	28 100	-
Comptabilisation Gains/ pertes actuariels	-	-528 146	-	-528 146
Résultat net 2018	<u>-576 073</u>	<u>-</u>	<u>-30 668</u>	<u>-606 741</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2018	8 764 378	-3 787 393	431 683	5 408 668

13. Etat des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat IV :

Etat des flux de trésorerie

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

En CHF (francs suisses)

	2018	Montants retraités 2017
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	-606 741	767 334
Amortissement	339 186	296 719
Amortissement de l'emprunt	62 533	63 978
Augmentation/ diminution des sommes à recevoir	-233 162	-342 254
Augmentation/ diminution) des autres actifs courants	93 687	37 994
Augmentation/ diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	-1 225 264	-888 868
Augmentation/ diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance comptabilisée dans l'Etat II	-846 219	-869 559
Augmentation/ diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>121 825</u>	<u>22 723</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	-2 294 155	-911 934
Flux de trésorerie provenant des placements		
Augmentation/ diminution des placements	1 324 797	134 124
Augmentation/ diminution des actifs incorporels	-214 020	-68 021
Augmentation/ diminution Bien immobilier, installation et matériel	<u>-283 091</u>	<u>-113 947</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	827 686	-47 845
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189 600	-189 600
(Augmentation)/ Diminution nette des liquidités et équivalents	-1 656 070	-1 149 379
Liquidités et équivalents en début d'exercice	10 824 692	11 974 071
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	9 168 623	10 824 692

* La différence de 5 CHF entre les liquidités et équivalents en fin d'exercice dans l'Etat IV et l'Etat I est due à un arrondi.

14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat V :

Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10 467 100	10 467 100	10 515 200	48 100
Fonds de roulement	237 000	237 000	237 000	-
Contribution du personnel	1 048 500	1 048 500	953 671	-94 829
Contributions volontaires	4 002 600	4 002 600	3 014 508	-988 092
Intérêts	100 000	100 000	-110 813	-210 813
Divers	16 000	16 000	31 234	15 234
Total des recettes	15 871 200	15 871 200	14 640 801	-1230 399
Dépenses				
Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	2 321 900	2 321 900	2 355 912	34 012
Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 699 000	1 699 000	1 242 100	-456 900
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 469 500	1 469 500	1 553 726	84 226
Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	505 200	505 200	272 699	-232 501
Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaire	3 159 400	3 159 400	3 318 091	158 691
Promouvoir l'autonomisation des jeunes	417 200	417 200	224 405	-192 795
Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	972 700	972 700	644 595	-328 105
Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales	923 000	923 000	898 119	-24 881
Gouvernance et contrôle internes efficaces	867 900	867 900	993 207	125 307
Visibilité, plaidoyer et communication	1 026 200	1 026 200	910 119	-116 081
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000	549	-9 451
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 681 700	2 681 700	2 444 700	-237 000
Divers	114 000	114 000	112 266	-1 734
Suppressions	-296 500	-296 500	-223 297	73 203
Total des dépenses	15 871 200	15 871 200	14 747 192	-1124 008
Déficit de fonctionnement	-	-	-106 392	-106 392

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de la gestion des avoirs de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et comprend, outre le Secrétaire général, un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, un représentant du personnel de l'UIP et un représentant des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRESENTATION

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté, à l'avance, les dispositions de la norme IPSAS 40, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La norme IPSAS 41, relative aux changements des méthodes comptables concernant les instruments financiers et la norme IPSAS 42 relative aux avantages sociaux seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des parts de fonds communs de placement comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est *in fine* responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour assurer les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) déterminées par un actuair indépendant selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ainsi que la conversion en numéraire des congés accumulés, calculés par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées, mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations

déterminées. Comme le précise l'Article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS 39. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses. Les contributions volontaires à recevoir dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées en fonction du cours du franc suisse à la date de clôture.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de 2 000 CHF sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée

par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Bâtiments – fenêtres	25 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la *Fondation des immeubles pour les organisations internationales* (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent 2 000 CHF.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés ; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque Etat. Les contributions à recevoir de donateurs dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées à la date de clôture.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 CHANGEMENT DE PRATIQUE COMPTABLE

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'UIP a changé sa pratique comptable pour comptabiliser les prestations au bénéfice des employés conformément à la norme IPSAS 39. En conséquence, les gains et pertes actuariels afférents à la Caisse de prévoyance fermée, qui n'avaient pas été comptabilisés, ont été directement portés à l'actif net, et les sommes dues au titre de la prime de réinstallation et des frais de déménagement ont été évaluées par un actuaire indépendant selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Ces changements comptables ont été appliqués rétrospectivement, ce qui a impliqué un ajustement des soldes d'ouverture de l'année précédente et un retraitement des chiffres comparatifs de 2017. Ce retraitement est détaillé ci-dessous.

Etat I :**Retraitement de l'état de la situation financière**

au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Montants retraités 2017	Retraitement	2017
ACTIF			
Total de l'actif	29 336 221	-	29 336 221
PASSIF			
Caisse de prévoyance fermée	12 625 046	2 891 659	9 733 387
Autres prestations au bénéfice des employés	<u>1 395 194</u>	<u>-108 150</u>	<u>1 503 344</u>
Sous-total du passif non-courant	19 268 305	2 783 509	16 484 796
Total du passif	22 792 668	2 783 509	20 009 159
ACTIF NET			
Fonds réservés	434 251	-	434.251
Gains/pertes actuariels comptabilisés dans l'actif net	-3 259 247	-3 259 247	-
Solde cumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>9 368 551</u>	<u>475 739</u>	<u>8 892 812</u>
ACTIF Net	6 543 555	-2 783 508	9 327 063

Etat II :**Retraitement de l'état de la situation
financière**

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Montants retraités 2017	Retraitement	2017
Recettes			
Total des recettes	13 690 169	-	13 690 169
Dépenses			
Personnel permanent	7 949.052	8 117	7 940 942
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-803 218	-215 834	-587 384
Total des dépenses	12 922 835	-207 717	13 130 552
Excédent/(déficit) de fonctionnement	767 334	207 717	559 617

Etat III :**Etat des variations de l'actif net**

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Gains/pertes actuariels comptabilisés en actif net	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 339 619	-	427 828	8 767 447
Rectification suppression corridor	-	-2 636 187	-	2 636 187
Rectification amortissement 2015	67 001	-67 001	-	-
Rectification amortissement 2016	<u>84 753</u>	<u>84 753</u>	-	-
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2016	8 607 640	-2 787 941	427 828	6 247 527
Comptabilisation des gains/ pertes actuariels	-	-471 306	-	471 306
Evaluation des primes de réinstallation et déménagement au titre d'avantages à long terme	1 395 194			
Virement aux réserves (note 12)	-30 600	-	30 600	-
Résultat net 2017	791 511	-	24 177	767 334
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2017	9 368 551	-3 259 247	434 251	6 543 555

Etat IV :**Retraitement de l'état des flux de trésorerie**

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

En CHF (francs suisses)

	Montants retraités 2017	Retraitement	2017
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de fonctionnement	767 334	215 834	559 617
Augmentation (diminution) des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-869 559	-215 834	-653 725
Augmentation (diminution) des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	22 723	8 117	14 606
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	-911 934	-	-911 934
(Augmentation)/ diminution nette des liquidités et équivalents	-1 149 379	-	-1 149 379
Liquidités et équivalents en début d'exercice	11 974 071	-	11 974 071
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	10 824 692	-	10 824 692

NOTE 4 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaisse	13 658	7 377
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	2 896 351	3 770 101
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	<u>479 518</u>	<u>1 301 216</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	3 375 869	5 071 317
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	425 269	427 694
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	17 039	16 965
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>262 268</u>	<u>218 344</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	704 576	663 003
Sous-total des liquidités et des comptes courants	4 080 445	5 734 320
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	301 050	301 050
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>34 588</u>	<u>43 166</u>
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	335 638	344 217
Dépôt à terme en CHF	534 886	534 886
Compte d'épargne en CHF	<u>4 203 991</u>	<u>4 203 891</u>
Sous-total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	4 738 877	4 738 777
Total des liquidités et équivalents	9 168 618	10 824 691

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été de 0,36 % en 2018 (0,43 % en 2017).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poor's :

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
Montant	652 147	8 502 813	13 658	9 168 618
Pourcentage	6 %	94 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officieusement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a eu besoin de facilités de caisse ni en 2018 ni en 2017.

NOTE 5 SOMMES A RECEVOIR

Montant en CHF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Sommes à recevoir des Membres	1 121 925	1 119 684
Moins provision pour créances douteuses	<u>-249 596</u>	<u>-153 701</u>
Sommes nettes à recevoir des Membres	872 329	965 983
Sommes à recevoir des donateurs	403 100	161 443
Remboursement d'impôts	-6 719	-6 719
Remboursement d'impôts – Caisse de prévoyance	<u>81 927</u>	<u>44 053</u>
Sous-total	75 207	37 334
Autres sommes à recevoir	16 875	5 761
Autres sommes à recevoir – Caisse de prévoyance	<u>36 171</u>	<u>-</u>
Sous-total	53 045	5 761
Total des sommes à recevoir	1 403 682	1 170 520

Au 31 décembre 2018, 49 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (52 au 31 décembre 2017). Cinq Membres étaient passibles de suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP (quatre au 31 décembre 2017) et huit Membres risquaient de perdre leur droit de vote en application de l'Article 5.2 (trois au 31 décembre 2017).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Dettes spéciales	Total
Albanie	11 500	8 900	-	-	-	-	-	20 400
Bolivie (Etat plurinational de)	2 500	2 294	-	-	-	-	-	24 794
Cameroun	1 766	-	-	-	-	-	-	1 766
Colombie	2 761	-	-	-	-	-	-	2 761
Comores	10 400	10 200	-	-	-	-	27 233	47 833
Congo	11 500	11 200	2 332	-	-	-	-	25 032
Côte d'Ivoire	11 500	21	-	-	-	-	-	11 521
Cuba	786	-	-	-	-	-	-	786
Djibouti	8 701	-	-	-	-	-	-	8 701
Egypte	28 010	-	-	-	-	-	-	28 010
Gambie	10 400	10 200	10 000	900	-	-	-	31 500
Guinée	86	-	-	-	-	-	-	86
Guinée-Bissau	10 400	10 200	10 000	-	-	-	-	30 600
Guinée équatoriale	11 500	11 200	-	-	-	-	-	22 700
Honduras	11 500	11 200	11 000	11 600	12 000	21 200	-	78 500
Îles Marshall	70	-	-	-	-	-	-	70
Libye	28 200	27 600	18 320	-	-	-	-	74 120
Mali	10 400	9 600	-	-	-	-	-	20 000
Mauritanie	10 400	10 200	10 000	60	-	-	-	30 660
Micronésie (Etats fédérés de)	298	-	-	-	-	-	-	298

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Dettes spéciale	Total
Myanmar	208	-	-	-	-	-	-	208
Népal	479	-	-	-	-	-	-	479
Niger	10 400	596	-	-	-	-	-	10 996
Nigéria	38 600	-	-	-	-	-	-	38 600
Ouzbékistan	6 650	-	-	-	-	-	-	6 650
Panama	15 600	201	-	-	-	-	-	15 801
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 500	11 200	22 600	-	-	-	-	45 300
République centrafricaine	10 400	6 200	-	-	-	-	-	16 600
République démocratique du Congo	5 657	-	-	-	-	-	-	5 657
République-Unie de Tanzanie	8 222	-	-	-	-	-	-	8 222
Sainte-Lucie	10 400	-	-	-	-	-	-	10 400
Sao Tomé-et-Principe	10 400	10 200	-	-	-	-	-	20 600
Sierra Leone	10 400	222	-	-	-	-	-	10 622
Soudan	11 500	132	-	-	-	-	-	11 632
Soudan du Sud	10 400	1 356	-	-	-	-	-	11 756
Tuvalu	10 400	10 200	-	-	-	-	-	20 600
Uruguay	192	-	-	-	-	-	-	192
Vanuatu	10 400	-	-	-	-	-	-	10 400
Venezuela (République bolivarienne du)	81 300	79 700	84 200	-	-	-	-	245 200
Zimbabwe	8 729	-	-	-	-	-	-	8 729
Parlement andin	2 100	1 900	-	-	-	-	-	4 000
Parlement arabe	1 000	-	-	-	-	-	-	1 000
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1 000	1 000	150	-	-	-	-	2 150
Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest	1 000	900	-	-	-	-	-	1 900
Total	594 021	278 308	176 603	12 560	12 000	21 200	27 233	1121925
<i>Chiffres comparatifs 2017</i>			283 408	82 368	22 900	21 200	27 233	
Moins créances douteuses			-176 603	-12 560	-12 000	-21 200	-27 233	-249 596
Sommes nettes à recevoir des Membres	594 021	278 308	0	0	0	0	0	872 329

Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des sommes à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2018, la provision pour créances douteuses était de 153 701 CHF. Pendant l'année, aucun Membre n'a vu ses droits suspendus en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après augmentation de la provision de 95 895 CHF (augmentation de 29 857 CHF en 2017), la provision pour créances douteuses s'établissait à 249 596 CHF, soit 28,6 pour cent (13 % en 2017) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde d'ouverture	153 701	123 844
Changement de la dotation	95 895	29 857
Solde de clôture	249 596	153 701

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Guinée équatoriale	9 882	10 038
Programme des Nations Unies pour le développement	17 945	48 435
ONU Femmes	12 094	3 369
WSD		99 600
PMNCH	67 500	
Union européenne - Djibouti	295 680	
Total	403 100	161 443

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2018 et non encore remboursés à la date du bilan.

NOTE 6 PLACEMENTS

Conformément au règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2018, les placements ont enregistré une perte de -347 545 CHF (gain de 587 787 CHF en 2017).

Montant en CHF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif courant		
Fonds communs de placement	2 556 576	2 662 416
Sous-total des placements de l'UIP	2 556 576	2 662 416
Fonds communs - Flexible Fund CHF	4 686 524	5 905 480
Total des placements de la Caisse de prévoyance	4 686 524	5 905 480
Total des placements	7 243 100	8 567 896

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables, mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les unités détenues par l'UIP et par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan.

NOTE 7 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2018 telles que les loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New-York. Les autres actifs comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

Montant en CHF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avances pour des projets et des voyages	32 763	82 708
Dépenses réglées d'avance	137 499	181 331
Caution	9 838	9 749
Total des autres actifs courants	180 100	273 787

NOTE 8 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATERIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève, mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. En 2018, les fenêtres ayant été remplacées, la valeur du bâtiment a été ajustée et l'amortissement de cet investissement a commencé.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrains		Mobilier		Matériel informatique et communication		Equipement général		Véhicules		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Coût historique au 1 ^{er} janvier	9 737 014	9 725 597	556 872	556 872	421 603	388 416	105 026	43 426	69 981	69 981	10 890 495	10 784 292
Acquisitions	231 106	11 417	6 417	-	45 568	40 930	-	61 600	-	-	283 091	113 947
Ventes	-	-	-	-	-91 894	-7 744	-	-	-	-	-91 894	-7 744
Coût historique au 31 décembre	9 968 120	9 737 014	563 289	556 872	375 277	421 603	105 026	105 026	69 981	69 981	11 375 929	11 155 959
Amortissement cumulé	-1 481 576	-1 234 647	-532 090	-523 415	-347 610	-321 623	-44 709	-43 426	-53 206	-47 106	-2 459 191	-2 170 216
Amortissement ajusté en fonction des ventes	-	-	-	-	91 894	7 744	-	-	-	-	91 894	7 744
Amortissement exercice en cours	-249 355	-246 929	-6 900	-8 676	-40 293	-33 730	-1 283	-1 283	-6 100	-6 100	-303 931	-296 719
Amortissement total cumulé	-1 730 930	-1 481 576	-538 991	-532 090	-296 008	-347 610	-45 993	-44 709	-59 306	-53 206	-2 671 228	-2 459 191
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	8 255 438	8 490 950	24 298	33 457	73 993	66 793	60 317	-	16 775	22 875	8 704 702	8 696 768
Valeur nette de report au 31 décembre	8 237 189	8 255 438	24 298	24 782	79 268	73 993	59 033	60 317	10 675	16 775	8 410 464	8 431 304

NOTE 9 ACTIFS INCORPORELS

En 2018, l'UIP a achevé un vaste remaniement de son site web public et de sa plateforme de données ouvertes. Le développement comprenait une refonte complète du site et des améliorations de la plateforme pour rendre les informations plus accessibles et à mettre à disposition des données parlementaires plus approfondies. Le nouveau site a été ouvert à la consultation en 2018. L'amortissement de cet investissement a commencé dès que le site est devenu pleinement opérationnel. Des travaux supplémentaires seront entrepris en 2019 pour rendre le site plus interactif et en faciliter l'emploi par les Membres.

Développement du site web		
Montant en CHF	2018	2017
Coût historique au 1 ^{er} janvier	68 021	-
Acquisitions	214 020	68 021
Ventes	-	-
Coût historique au 31 décembre	282 042	68 021
Amortissement cumulé	-	-
Amortissement exercice en cours	-35 255	-
Valeur nette de report	-35 255	-
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier 2018	68 021	-
Valeur nette de report au 31 décembre 2018	246 787	68 021

NOTE 10 RECETTES COMPTABILISEES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2018 un total de 3 014 508 CHF (2 844 632 CHF en 2017). Au 31 décembre 2018 l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à 1 554 798 CHF (2 677 683 CHF en 2017).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépendé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2018	Fonds utilisés en 2018	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-181 389	6 568	-	-174 822	174 822
Appui au programme mondial	EAU	87 436	-	87 436	-	-
Migration	Micronésie	-	-	14 682	-54 002	54 002
RD Congo	PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Guinée-Bissau	PNUD	-11 508	11 508	-	-	-
Appui au programme mondial	Angola	-118 011	-	60 201	-57 811	57 811
Myanmar	PNUD	-	-297 916	315 861	17 945	-
Fonds de solidarité parlementaire.	UIP Membres	-25 249	-	-	-25 249	25 249
Turquie	ONU Femmes	-627	-32 371	45 092	12 094	-
MNCH	PMNCH	-	-67 500	-	-67 500	67 500
Guide sur l'apatridie	HCR	-826	-	-	-826	826
Réunions droits de l'homme	HCDH	-	-20 000	20 000	-	-
Appui au programme mondial	WSD	-158 078	-	84 807	-73 270	73 270
MNCH	OMS	-82 155	-	69 107	-13 048	13 048
Djibouti	Union européenne	-	-295 680	-	-295 680	295 680
Appui au programme mondial	Asdi	-205 002	-1 098 694	1 303 696	-	-
Financement du développement	Chine	-	-	294 195	-717 015	717 015
MNCH	PMNCH	-	-67 500	4 269	-63 231	63 231
Questions de genre	ACDI	-715 163	-	715 163	-	-
Réconciliation	ACDI	-8 261	-	-	-8 261	8 261
Total	CHF	-2 677 682	-1 861 585	3 014 508	-1 524 759	1 554 798

NOTE 11 EMPRUNT

L'UIP a emprunté 9 480 000 CHF à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2018 était de 63 978 CHF (63 978 CHF en 2017) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de 1 135 802 CHF (1 198 335 CHF en 2017). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2018	2017
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>5 308 800</u>	<u>5 498 400</u>
Total du passif non courant	6 256 800	6 446 400
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1 135 802</u>	<u>1 198 335</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5 120 998	5 248 065
Total de l'emprunt	5 310 598	5 437 665

NOTE 12 SOMMES EXIGIBLES AU BENEFICE DES EMPLOYES

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'Article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'Article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

En 2017, des anomalies ont été relevées par la Caisse dans les données de recensement utilisées pour l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. De ce fait, faisant exception au cycle biennal normal, la Caisse a utilisé un report des données de participation du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016 pour l'établissement des états financiers de 2016.

L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2017 a mis en évidence un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 139,2 pour cent (150,1 % avec le report utilisé en 2016), sous réserve de futurs ajustements de pensions. Ce taux était de 102,7 pour cent (101,4 % avec le report utilisé en 2016) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, de verser une participation pour couvrir un déficit au titre de l'Article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépasse aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué les dispositions de l'Article 26.

Si l'Article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la CCPPNU, chaque organisation affiliée serait tenue de payer une somme calculée au prorata des cotisations versées par elle à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations payées à la CCPPNU pendant les trois dernières années (2015, 2016 et 2017) se monte à 6 931,39 millions de dollars, dont 0,04 % ont été versés par l'UIP.

En 2018, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à 1,0 million de CHF (0,9 million de CHF en 2017). Les contributions dues en 2019 devraient être de l'ordre d'1 million de CHF.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte de la Caisse. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation qui utilise cette somme au bénéfice exclusif des membres de son personnel qui sont participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est fixé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies après évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date de fin d'affiliation ; ce montant ne saurait, toutefois, comprendre une fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification chaque année au Comité mixte de la Caisse. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Cette ancienne Caisse de prévoyance a été fermée et n'est plus accessible à de nouveaux membres depuis 2005. Elle est directement régie par l'UIP et ne dispose pas de structure d'administration indépendante. Aux termes de l'Accord de Siège de l'UIP avec la Confédération helvétique, cette Caisse de prévoyance n'est soumise à aucune autorité réglementaire suisse, ni fédérale ni cantonale. La Caisse de prévoyance étant fermée et la moitié des engagements actuariels définis étant financée par des investissements, le risque que cette caisse ait à l'avenir un impact sur les flux de trésorerie de l'UIP est mince. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2018, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/18	31/12/17
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,60 %	0,40 %
Hausse des salaires	1,00 %	0,80 %
Hausse des pensions	1,00 %	0,80 %

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	31/12/2018	Montants retraités au 31/12/2017
Somme exigible au titre des pensions	12 306 973	12 625 046
Actifs de la Caisse de prévoyance	5 101 372	6 210 939
Passif net	7 205 601	6 414 107

	31/12/2017	Montants retraités au 31/12/2017
Changement des obligations au titre des prestations		
Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	12 625 046	13 023 299
Coût des services rendus	9806	20 352
Coût en intérêts	48691	75 244
Contributions des employés	10257	10 989
Pensions versées par la Caisse	-914973	-976 144
Gains/ pertes actuariels	<u>528146</u>	<u>471 306</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	12 306 973	12 625 046

Montants comptabilisés dans l'actif net

Montant comptabilisé en début de période	-3 259 247	2 787 941
Gains/ pertes actuariels non comptabilisés - financiers	-107 887	-263 710
(Gains/ pertes actuariels non comptabilisés - démographiques)	<u>-420 259</u>	<u>-207 596</u>
Montant cumulé comptabilisé dans l'actif net	-3 787 393	-3 259 247

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	4	4
Total des salaires assurés	491 869	488 417
Age moyen des participants actifs (années)	54,3	53,3
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	5,7	6,7

Le passif net de l'UIP est calculé selon la méthode des obligations au titre des prestations déterminées, laquelle nécessite la comptabilisation immédiate des pertes et des gains actuariels dans une composante séparée de l'actif net en application de la norme IPSAS 39 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Analyse de sensibilité

- Taux d'escompte

Une hausse du taux d'escompte de 0,5 % (de 0,6 % à 1,1 %) réduirait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 477 079 CHF et la dette des membres actifs de 15 732 CHF.

- Taux d'augmentation des pensions

Une hausse du taux d'augmentation des pensions de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 507 528 CHF.

- Taux d'augmentation des salaires

Une hausse du taux d'augmentation des salaires de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 16 256 CHF.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. Ces prestations sont considérées comme d'autres prestations payables à long terme et les sommes exigibles ont été calculées selon la méthode des unités de crédit projetées. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2017	
	2018	Montants retraités
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	604 188	537 156
Indemnités pour frais de déménagement	158 167	140 618
Total intermédiaire	762 355	677 774
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	754 664	717 421
Total intermédiaire	754 664	717 421
TOTAL	1 517 019	1 395 194

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

NOTE 13 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^{ème} Rue Est à New York (Etats-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2022. Le loyer pour l'année 2018 a coûté 112 113 CHF (121 215 CHF en 2017). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 14 RESERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de 55 000 CHF à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014. A partir de 2018, l'amortissement des fenêtres qui ont été remplacées cette année est imputé aux réserves.

Montant en CHF	2018	2017
Solde d'ouverture	427 694	427 694
Dotations		
Dépenses	2 425	
Solde de clôture	425 269	427 694

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2018, une somme de 28 100 CHF (30 600 CHF en 2017) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires. Des dépenses de 28 243 CHF (24 177 CHF en 2017) ont été engagées pour des activités liées aux changements climatiques à l'aide de fonds prélevés sur la réserve.

Montant en CHF	2018	2017
Solde d'ouverture	6 557	134
Dotations	28 100	30 600
Dépenses	28 243	24 177
Solde de clôture	6 414	6 557
Total des réserves	431 683	434 251

NOTE 15 PASSIF EVENTUEL

Dans le courant de 2018, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie, et de l'Agence du revenu du Canada des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2018.

NOTE 16 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGETAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ETAT DES RESULTATS FINANCIERS

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14 640 801	-	-	14 640 801
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-953 671</u>	-	-	<u>-953 671</u>
Recettes hors contribution du personnel	13 687 129	-	-	13 687 129
Dépenses budgétaires	14 747 192	-	-	14 747 192
Moins contributions du personnel	<u>-953 671</u>	-	-	<u>-953 671</u>
Dépenses hors contribution du personnel	13 793 521	-	-	13 793 521
Résultat budgétaire net	-106 392	-	-	-106 392
Différences de présentation				
Plus utilisation du Fonds de roulement	-237 000	-	-	-237 000
Moins contribution au Fonds carbone	-	-	-	-
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du Fonds	-	-	-	-
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>-263 348</u>	-	-	<u>-263 348</u>
Sous-total des différences de présentation	-500 348	-	-	-500 348
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	-	-	-	-
Gain selon l'état des résultats financiers	-606 741	-	-	-606 741

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel, mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2018	2017
Contribution brute du personnel	1 056 347	1 033 633
Remboursements		
- France	55 820	97 580
- Canada	46 855	24 466
Total	102 675	122 046
Contribution nette du personnel	953 672	911 587

NOTE 17 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2018		2017	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	4,6		4,0	
Traitements nets et indemnités de poste		902 392		793 763
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		204 940		177 116
Autres prestations		133 053		177 726
Total		1 240 385		1 148 605

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend une décision pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, la décision finale étant du ressort des organes directeurs de l'UIP.

NOTE 18 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des objectifs stratégiques et des catalyseurs approuvés par le Conseil directeur dans le budget 2018. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Objectifs stratégiques	Catalyseurs	Divers	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Montant en CHF						
Recettes						
Contributions des Membres	6 644 354	3 772 109	98 737	-	-	10 515 200
Contributions volontaires	2 984 700	29 808	-	-	-	3 014 508
Rapport des placements	-	-110 813	-	-236 732	-	-347 545
Divers	-	254 530	-	36 881	-243 810	47 601
Total des recettes	9 629 054	3 945 634	98 737	-199 850	-243 810	13 229 765
Dépenses						
Personnel permanent	5 590 724	2 660 848	-	890 268	-974 185	8 167 655
Personnel temporaire	2 587 201	410 374	-	-	-	2 997 575
Gains/ pertes actuariels sur la Caisse de prévoyance	-	-	263 348	-1 109 567	-	-846 219
Voyages	824 451	193 371	-	-	-	1 017 822
Services contractuels	1 065 392	143 006	-	19 449	-223 297	1 004 550
Dépenses de fonctionnement	359 770	378 950	-	-	-	738 720
Fournitures matériel et équipement	38 208	89 689	-	-	-	127 897
Provision pour créances douteuses	-	-	95 895	-	-	95 895
Subventions et honoraires	73 710	26 618	16 371	-	-	116 699
Amortissement	-	339 186	-	-	-	339 186
Amortissement de l'emprunt	-	62 533	-	-	-	62 533
Pertes de change	-	14 191	-	-	-	14 191
Total des dépenses	10 539 456	4 318 767	375 614	-199 850	-1 197 482	13 836 505

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 19 RECETTES ET DEPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'Article 5.4 du règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu des commissions d'un montant de 223 297 CHF sur des coûts directs de projet de 3 014 500 CHF (210 632 CHF sur des coûts directs de projets de 2 844 632 CHF en 2017).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2018	2017
Caisse des pensions, ajustement période précédente	6 111	-
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	10 257	10 989
Autres	31 234	3 311
Total des autres recettes	47 601	14 300

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2018	2017
Intérêts	32 835	44 077
Gains/ pertes de capital	-380 381	543 710
Total du rapport des placements	-347 545	587 787

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges inter-fonds liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2018	Montants retraités 2017
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 209 684	5 099 584
Allocations pour charges de famille	287 851	326 552
Contribution à la CCPPNU	972 245	944 336
Assurance maladie	314 751	289 810
Allocations pour frais d'études	304 204	372 706
Autres prestations	27 997	26 415
Indemnités à la cessation d'emploi	121 821	25 432
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	890 268	876 836
Autres prestations	59 348	9 364
Moins suppressions	-20 514	-21 978
Total des dépenses liées au personnel permanent	8 167 655	7 949 059

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2018	2017
Personnel temporaire	312 021	222 925
Interprètes	881 023	868 201
Traducteurs	274 198	224 135
Consultant :	1 530 332	1 302 283
Total des dépenses liées au personnel temporaire	2 997 575	2 617 544

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les obligations de prestations définies.

Montant en CHF	2018	Montants retraités 2017
Coût des services rendus	9 806	20 352
Coût en intérêts	48 691	75 244
Contributions des employés	10 257	10 989
Pensions versées par la Caisse	-914 973	-976 144
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	-	66 341
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	846 219	-803 218

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2018	2017
Transport	630 572	642 369
Indemnités	386 647	408 632
Frais annexes	603	2 122
Total des frais de voyage	1 017 822	1 053 124

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2018	2017
Traduction/ édition	435 540	344 567
Impression et publication	129 051	115 588
Services au lieu de conférence	309 214	134 633
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	22 592	14 101
Coûts de la vérification des comptes	5 300	9 100
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	19 449	21 819
Services de gestion	223 297	210 362
Autres	83 405	58 852
Suppressions	-223 297	-210 362
Total des services contractuels	1 004 550	698 662

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires. En octobre 2018, la ville de Genève a proposé d'appuyer les activités de l'UIP en faisant flotter les drapeaux de l'Organisation le long du pont du Mont-Blanc pendant une semaine. La ville de Genève a pris en charge la totalité des frais associés à cette opération (2 692,50 CHF).

Montant en CHF	2018	2017
Loyer	112 113	121 215
Chauffage	30 601	30 476
Electricité	25 873	25 616
Eau	3 440	2 823
Entretien des locaux et du terrain	57 902	65 312
Ménage	16 379	18 902
Sécurité	112 988	23 761
Assurance	14 115	11 693
Véhicules	11 790	6 626
Entretien, assurance et location d'équipement	73 502	85 574
Communication	85 148	119 816
Connectivité à Internet	22 041	20 237
Site web	11 057	3 760
Frais de presse et de publicité	12 476	7 714
Frais de représentation	127 545	86 093
Cadeaux institutionnels	8 405	19 309
Charges bancaires	13 348	19 148
Plus \ moins	-1	-2
Total des dépenses de fonctionnement	738 720	668 074

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2018	2017
Mobilier de bureau	2 091	6 371
Papier	13 668	6 070
Articles de bureau	38 777	35 821
Fournitures de bureau diverses	6 266	10 333
Café/thé/eau potable	1 320	1 941
Divers	16 927	7 244
Entretien et réparation du matériel informatique	44 710	23 111
Logiciel et fournitures	74	60
Périodiques	4 065	5 635
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	127 897	96 586

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 8.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 5 des états financiers.

Montant en CHF	2018	2017
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	95 895	29 857
Total du changement des provisions	95 895	29 857

Dans les dépenses de subventions et honoraires sont comprises une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2018	2017
Subventions	90 081	132 602
Honoraires	26 618	36 152
Total des subventions et honoraires	116 699	168 754

NOTE 20 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2018	2017
Liquidités et équivalents	4 429 741	6 085 914
Dépôts	4 738 877	4 738 777
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	872 329	965 983
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	403 256	161 443
Comptes des sommes à recevoir - autres	128 097	43 094
Placements	7 243 100	8 567 896
Emprunt	-5 310 598	-5 437 665
Comptes des sommes à payer	-217 062	-429 956
Actifs financiers nets moins passifs financiers	12 287 739	14 695 487

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités comme indiqué ci-dessous.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des Etats-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent / déficit	Impact sur l'actif net
Impact +5 %	109 030	41 145
Impact -5 %	-120 507	-41 145

L'exposition de l'UIP aux risques de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (12,3 millions de CHF) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2018 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient 2,3 millions de CHF à cette date. L'UIP dispose ainsi de liquidités qui doivent suffire à rembourser toutes ses dettes sur une base régulière. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I).

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme mineurs pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une provision pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.